

# C'est le moment de réussir ensemble



## ENVIE D'ENGAGER UN(E) APPRENTI(E) ?

Bonjour !

C'est avec beaucoup de **motivation** que je m'adresse à vous pour me former à vos côtés dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**.

La formation que vous accepterez de me donner sera complétée par celle que je suivrai dans un des centres de formation du réseau IFAPME, ce qui est un **gage de sérieux et de succès**.

**Je m'engage dès à présent à être ponctuel(le) dans mon travail et motivé(e) tout au long de mon apprentissage...**

J'espère d'ici peu avoir le plaisir de devenir votre apprenti(e).

A bientôt ?

Prénom :

Nom :

Age :

Tél. / gsm :

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner gratuitement au centre de contacts de l'IFAPME : 0800 90 133, et cela sans engagement de votre part, ou contacter un délégué à la tutelle :

**ARLON** : 063 22 48 24

**BRABANT WALLON** : 010 42 02 02

**BRAINE-LE-COMTE** : 067 21 10 78

**CHARLEROI** : 071 27 02 00

**DINANT** : 082 21 38 21

**HUY** : 085 27 42 42

**LA LOUVIÈRE** : 064 31 13 85

**LIBRAMONT** : 061 23 95 01

**LIEGE** : 04 229 70 70

**MONS** : 065 39 88 40

**NAMUR** : 081 71 60 60

**TOURNAI** : 069 45 22 40

**VERVIERS** : 087 32 40 40

**WAVRE-LIMAL** : 010 42 02 02

### AU-DELÀ DE L'APPORT RÉEL QUE PEUT VOUS OFFRIR UN(E) APPRENTI(E), QUE REPRÉSENTE LE COÛT D'UN ENGAGEMENT ?

- Le patron qui engage un(e) apprenti(e) lui verse une indemnité mensuelle : 220 Euros durant la première année (parfois un peu plus selon les cas).
- L'intervention auprès de l'ONSS est limitée à environ 1,5% pour les apprenti(e)s-employé(e)s et à environ 17% pour les apprenti(e)s-ouvrier(e)s.
- Le patron prend en charge les frais liés aux obligations patronales du secteur professionnel (par exemple : les déplacements, le matériel et les vêtements de travail,...), de même que la prime d'assurance "accidents de travail".

### AVANTAGE FINANCIER

- Lorsque l'apprenti(e) engagé(e) a moins de 18 ans, son patron-formateur reçoit une somme "bonus" de 500 Euros les deux premières années et de 750 Euros la dernière année (pour autant que le contrat dure plus de trois mois et sous certaines conditions).

### PLUS D'INFO ?

Téléphonez gratuitement  
au 0800 90 133

[www.ifapme.be](http://www.ifapme.be)  
[www.ifapme.tv](http://www.ifapme.tv)